

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 avril 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le Mardi 13 avril 2021, à 19h00, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Olivier Morelle, Monsieur Olivier Berthet.

Etait absent excusé : Monsieur Sébastien Fani (pouvoir donné à Madame Zoé Buckley)

Monsieur Olivier Berthet était absent lors de la délibération concernant le premier point de l'ordre du jour, puis a rejoint l'assemblée pour la suite de la réunion

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Vote des taux fiscaux

Monsieur le Maire rappelle la réforme concernant la suppression de la taxe d'habitation.

Cette perte de recettes fiscales pour les communes sera compensée de la manière suivante :

- Fusion de la taxe foncière bâtie communale avec celle qui était perçue en 2020 par le Département (taux 11.03 %).
Ainsi le taux de la taxe foncière bâtie sera voté en 2021 par les communes par rapport au taux de référence qui correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département, sans que cela n'engendre une augmentation de la fiscalité sur les ménages.

Les taux votés par le conseil municipal sont donc les suivants :

- Taxe foncière bâtie: 21,60 % (taux communal 2020 : 10.57 % + taux départemental 2020 : 11.03 %)
- Taxe foncière non bâtie : 11.91 % (taux communal 2020)

Ces taux sont acceptés à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2021 :

Les budgets primitifs 2021 s'équilibrent de la façon suivante :

- Budget de l'Espace sport et nature du Fier 2021 :

Résultat 2020	1 816
Fonctionnement	
Dépenses	281 055
Recettes (dont subvention du budget principal : 622 139 €)	788 239
Investissement	
Dépenses (remboursement capital des emprunts – aire de jeux – réhabilitation vélodrome et piste de rollers)	549 000
Recettes (reliquat de subventions)	40 000
En résumé :	
Résultat 2020	1 816
Dépenses 2021	830 055
Recettes 2021	828 239

- **Budget communal 2021**

Résultat 2020	1 201 847
Fonctionnement	
Dépenses (dont subvention au budget de l'ESNF)	1 093 704
Recettes	777 855
Investissement :	
Dépenses (aménagement de la Maison jaune – terrasse de l'Auberge – enfouissement réseaux)	911 086
Recettes	25 088
En résumé :	
Résultat 2020	1 201 847
Dépenses 2021	2 004 790
Recettes 2021	802 943

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces budgets primitifs.

Réhabilitation de la piste de rollers et du vélodrome de l'Espace Sport et Nature du Fier

Trois offres ont été reçues en mairie pour la réhabilitation de la piste de rollers et deux offres pour le vélodrome. Les candidats ont été reçus en mairie le Mercredi 31 mars 2021 pour présenter plus en détail leurs projets.

Les coûts estimés sont les suivants :

- Vélodrome : 446 994 € H.T.
- Piste de rollers : 136 264 € H.T.
- Accès à la piste et réhabilitation de la placette : 32 825 € H.T.
- Equipement fitness : 20 667 € H.T.

Questions diverses :

Gestion forestière

Le 14 mars 2018, un éboulement d'une partie de la falaise s'est produit en forêt communale de MOTZ sous le pylône électrique.

Il a provoqué de nombreux dégâts en forêt, notamment dans la parcelle forestière numéro 1.

Les dégâts sont de plusieurs types : arbres déracinés (chablis), cassés (volis) et de multiples impacts provoqués par la chute des blocs rocheux sont bien visibles sur les arbres.

A la suite de cet événement, la commune s'est posée la question de l'exploitation de ces arbres.

Pour envisager cette opération, la commune a pris conseil auprès des services de l'ONF afin de définir les opportunités d'exploitation de cette surface.

Or, la gestion de cette parcelle, comme celle de toute la forêt, suit des règles définies par son document de gestion, appelé « aménagement forestier ».

Ce document a été rédigé par les services de l'ONF, en collaboration avec la commune, qui l'a approuvé par une délibération du Conseil Municipal. Il a ensuite été validé par la préfecture le 13 mars 2014. Ce document établit des règles de culture pour sa période d'application (2012 à 2031) et guide donc les gestionnaires.

L'aménagement préconise que la parcelle 1 soit classée en « libre évolution ».

Ce classement choisi par les élus, conduit à proscrire toute intervention dans cet espace pendant 40 ans pour, entre autres, favoriser la biodiversité.

Considérant que :

- Il n'existe pas d'enjeu à l'aval connu à ce jour,
- Les arbres impactés par l'éboulement présentent des signes avancés de dépréciation,
- La récolte de ces bois nécessiterait la réalisation de travaux de mise au gabarit du chemin d'accès existant,
- Une éventuelle intervention humaine viendrait contredire le classement en « libre évolution » retenu,

La commune a donc décidé de ne pas exploiter cette zone et de la laisser en état. Ainsi, la commune respecte son engagement tout en renforçant la biodiversité locale.

En effet, les arbres en cours de dégradation, ne sont pas perdus pour tout le monde. Ils abritent de nombreux insectes et de nombreux champignons, qui trouvent ici de quoi se développer. Les arbres blessés, cassés, encore debout sont eux aussi des lieux privilégiés pour la faune. Des pics viennent y creuser des loges qui pourront ensuite abriter des chouettes, et autres oiseaux cavernicoles (mésanges, grimpereau...) et les fentes dans les arbres constituent des refuges privilégiés pour les chauves-souris.

Par ailleurs, une fois totalement pourri, le bois sera transformé en matière organique qui viendra à nouveau alimenter les arbres encore vivants.

Par ce choix, la commune affirme ainsi sa volonté d'agir en favorisant localement le développement de la biodiversité.

Annulation édition Roll'Athlon100 juin 2021

C'est avec beaucoup de regrets que le comité d'organisation du Roll'Athlon100 a pris la difficile décision d'annuler une nouvelle fois l'évènement.

De grosses incertitudes persistent sur ce qui pourra ou ne pourra pas être fait début juin 2021, concernant l'épreuve mais aussi et surtout l'importante logistique (hébergements, pasta-party, petits déjeuners, sécurité, bénévoles etc...) et les organisateurs ont le sentiment que les réponses à ces interrogations seront au mieux bien tardives, au pire défavorables.

Si la date pour 2022 n'a pas encore été définie, le Haut Rhône'N Rollers nous donne malgré tout déjà rendez-vous pour ce qui sera (enfin) la 9ème édition.

Le plan de financement serait le suivant :

- Subvention Région : 301 000 €
- Subvention Etat : 92 000 €
- Subvention du Département : 30 000 €
- Autofinancement communal : 213 750 €

Le choix des entreprises n'est pas encore fixé. Le Conseil Municipal accepte le principe de ces travaux mais insiste sur le fait que ceux-ci seront réalisés sous réserve des subventions obtenues.

Rythmes scolaires

Madame Marie-Thérèse Dejeu, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que depuis la rentrée 2013, les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré sont les suivants :

- l'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin
- tous les élèves continuent de bénéficier de 24 heures d'enseignement par semaine durant 36 semaines
- la journée d'enseignement compte 5h30 maximum et la demi-journée, un maximum de 3h30
- la durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

L'organisation du temps scolaire des écoles est arrêtée par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) agissant par délégation du recteur d'académie. Le DASEN, lorsqu'il est saisi d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et d'un ou plusieurs conseils d'école, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire. Les communes de Chautagne se trouvent dans ce cas-là et nous disposons donc d'une dérogation.

A ce titre, pour mémoire, l'organisation du temps scolaire pour le regroupement pédagogique Motz/Serrières (école primaire) et l'école maternelle est la suivante :

- Ecole primaire de Serrières en Chautagne et école maternelle :
Lundi – mardi – jeudi et vendredi : 8hs30 à 11hs30 et 13hs30 à 16hs30
- Ecole primaire de Motz : Lundi – mardi – jeudi et vendredi : 8hs45 à 11hs45 et 13hs45 à 16hs45

Cette organisation du temps scolaire ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans et il nous appartient aujourd'hui de présenter une nouvelle demande de dérogation auprès des services de l'Education Nationale de la Savoie pour la rentrée 2021. Tous les conseils municipaux doivent se prononcer sur ce point, qui sera ensuite porté à l'ordre du jour d'un Conseil d'Ecole extraordinaire fin avril ou début mai.

Les dossiers conjoints seront présentés lors du prochain conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) qui se tiendra courant juin 2021.

Les directrices de Chautagne souhaitent conserver ce rythme scolaire, et les familles et les enfants semblant s'être bien adaptés à ce rythme, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de reconduire cette demande de dérogation pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Subventions communales

Par message du 28 mars dernier, l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Chautagne sollicite une subvention communale.

Pour rappel, une aide financière est accordée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne. Or la commune ayant quitté cette structure en 2019, l'aide financière a été réduite de la part correspondante à Motz. Le Conseil Municipal avait donc accepté de compenser en 2020 cette perte par une subvention d'un montant de 90 € ;

Pour 2021, Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 100 euros.

Annulation Rallye de Chautagne

Les organisateurs nous informent que suite aux nouvelles décisions gouvernementales, les épreuves du Rallye de Chautagne qui devaient avoir lieu le 22 et 23 mai 2021 sont, pour la seconde année, annulées

Vaccination en Chautagne

Le centre de vaccination de proximité Astrazeneca du pôle de santé de Chautagne est ouvert. Il se situe au sein de la Maison de Santé de Chindrieux, dans la salle d'urgence.

Le vaccin proposé est l'Astrazenaca uniquement. Pour la vaccination Pfizer, se rapprocher des centres de vaccination de Belley, Aix les Bains ou Chambéry.

Le centre fonctionne grâce à une équipe pluriprofessionnelle de santé composée des infirmières de Ruffieux et de Chindrieux, des médecins généralistes de la MSP, de la sage-femme et de la pharmacie de Chautagne. La prise de RDV se fait directement via Doctolib "Centre de vaccination Chindrieux" : <https://www.doctolib.fr/.../centre-de-vaccination-covid...>

A ce jour, les vaccinations ont lieu le mercredi matin et après-midi, le vendredi matin et après-midi, le samedi matin. Les créneaux sont ouverts en fonction des doses hebdomadaires reçues. N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur le site de Doctolib pour voir les nouvelles ouvertures de rendez-vous

Horloge

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le mécanisme pilotant l'horloge mécanique de l'église a été changé. Suite à plusieurs demandes, la sonnerie des cloches durant la nuit a été arrêtée.

Une discussion a été lancée à ce sujet. La sonnerie de l'Angelus, à 7hs, puis 12hs et 19hs devra être à nouveau programmée.

L'ancien mécanisme, témoignant de l'histoire de la commune, et faisant partie de son patrimoine, après avoir été nettoyé et restauré, sera exposé dans la salle de la mairie.

La séance est levée à 20h30



Mission Locale Jeunes
Aix les Bains
Lac du Bourget - Albanais - Chautagne

MISSION LOCALE JEUNES D'AIX-LES-BAINS LAC DU BOURGET – ALBANAIS - CHAUTAGNE

Depuis Février 2021, le projet « **Aller Vers en Chautagne** » a son nouveau Conseiller Référent de Proximité.

Aller Vers est un projet créé à la demande de l'Etat, porté au niveau départemental par les Missions Locales Jeunes en collaboration avec la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie.

Son objectif est de sortir des murs institutionnels de la Mission Locale pour repérer des jeunes dits « invisibles » (sortis des radars des services publics de l'emploi), les mobiliser et leur proposer un accompagnement adapté aux problématiques qu'ils rencontrent.

Dans ce cadre, Yoann Gaschet, de la Mission Locale Jeunes d'Aix-les-Bains - Lac du Bourget – Albanais – Chautagne, propose aux **jeunes de 16 à 29 ans non scolarisés, sans situation professionnelle à l'heure actuelle**, un accompagnement personnalisé pour la définition et la concrétisation de leur projet professionnel, en vue d'un retour progressif vers les services publics de l'emploi.

Yoann tient des permanences **tous les mardis après-midi de 14h00 à 17h00 à l'Espace Jeunes de Serrières-en-Chautagne**, et propose des rendez-vous à d'autres créneaux horaires à la convenance des jeunes le nécessitant.

Des Cafés Jeunes sont également organisés régulièrement, en partenariat l'ALCC, pour permettre aux jeunes le désirant de créer du lien et de construire ensemble des projets pour se remobiliser.

Si vous vous reconnaissez dans cette description ou connaissez des jeunes dans ce cas de figure, alors vous pouvez contacter **Yoann** au **07 57 45 61 32** ou par courriel à y.gaschet@mlj73.fr pour convenir ensemble d'une rencontre.

ALLER VERS
SAVOIE

TU AS ENTRE 16 ET 29 ANS
BESOIN D'AIDE DANS TES DÉMARCHES
ET D'ÉCHANGER SUR TA SITUATION

EMPLOI

LOGEMENT, MOBILITÉ

ACCÈS AUX DROITS

CULTURE, LOISIRS

ORIENTATION, FORMATION

SANTÉ

YOANN échange avec toi et t'accompagne dans tes projets !

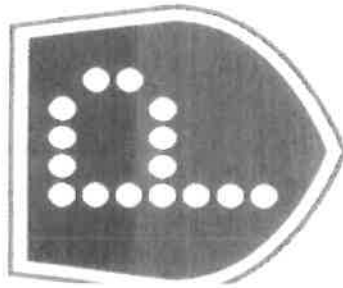
COMMENT ?

PAR TÉLÉPHONE
ET SMS AU :
07.57.45.32.61

Mission Locale Jeunes
Aix les Bains
Lac du Bourget - Albanais - Chautagne

GRAND LAC

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION



Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTE



COMMENT S'INFORMER ?

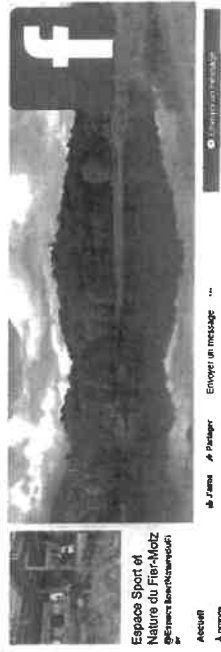
Compte-rendu du
Conseil Municipal
distribué dans les
boîtes aux lettres



Site internet : <https://mairie-motz.fr/>



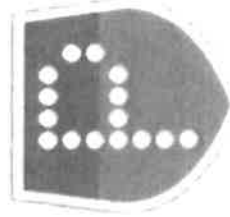
Facebook : Espace Sport et Nature du Fier - Motz



10 panneaux
d'affichage sur la
commune



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



TÉLÉCHARGEZ

L'APPLICATION
PanneauPocket



Pour être
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTE





Accueil Périscolaire

MOTZ



Pour qui : **TOUS LES ENFANTS** scolarisés de la petite section de maternelle au CM2

Où : à l'école de MOTZ

Quand : de 16h45 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

La Commune de Motz propose, pour la 2^{ème} année consécutive, au sein de son cœur de village, des activités périscolaires, après les journées d'école.

Soucieuse de la qualité des activités et consciente de l'exigence d'un encadrement sérieux, la municipalité a travaillé et a confié ce service à une association locale compétente dans les domaines de l'animation et de l'enfance. Espérant que ces activités sauront satisfaire le plus grand nombre, tous les acteurs de ce dispositif restent bien sûr à votre écoute pour ajuster et faire évoluer ces prestations, dans le but de rester au service des familles.

Déroulement

Les enfants seront accueillis par une animatrice à l'arrivée du bus de Serrières et à la sortie de l'école de Motz.

Nouveauté 2020 : à compter de la rentrée de septembre, un service de transport sera assuré pour prendre en charge les enfants non inscrits au bus scolaire, directement à la sortie de l'école de Serrières.

Un goûter sera fourni aux enfants. Ils pourront ensuite profiter d'une activité proposée par l'animatrice (loisirs créatifs, jeux sportifs...). A partir de 17h45, commencera l'aide aux devoirs.

Les enfants et les parents sont sollicités pour donner des idées, leur avis afin d'améliorer ce service organisé par la commune avec l'ALCC.

Modalités d'inscription (directement auprès de l'ALCC)

Lors de la première inscription, quelques renseignements vous seront demandés :

- **Par mail au centre socioculturel ALCC** : accueil@alcc73.fr
Merci d'indiquer les jours où vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s).
- **Directement au Centre social** au 90 chemin des Choïtres à Chindrevaux
(selon les horaires d'ouverture suivants)
Lundi et Mardi 9h 12h et 14h 18h - **Mercredi et Vendredi** : 9h 12h et 14h à 17h - **Jeudi** : 9h 12h
Horaires de détente : 8h 13h (fermeture estivale du 10 août au 23 août 2020)
- **Par téléphone** : 04.79.54.52.54

Modalités de facturation

L'animatrice note pour chaque enfant son heure d'arrivée et de départ. Elle transmet au centre socioculturel ALCC les éléments à chaque fin de semaine. Une facturation est transmise à chaque période (Nov-Déc-Fév-Avril-Juin). Il est possible de consulter, sur simple demande, auprès de la Directrice de l'association, les éléments qui auront servi à la facturation.

Tarifs

OF - 290€ :	0,4 € le quart d'heure
OF de 291 à 560 €	0,55 € le quart d'heure
OF de 561 à 701 €	0,70 € le quart d'heure
OF de 702 à 999€	0,80 € le quart d'heure
OF + 1000€	0,90 € le quart d'heure

La Collectivité et l'Association s'engagent à respecter les protocoles et directives relatifs au contexte Covid-19 - Le dispositif pourra être modifié en fonction de la réglementation.

... Mémo des services périscolaires ...
des écoles Élémentaires et Maternelles de Serrières en Chautagne
Rentrée scolaire 2021/2022

... **Accueil Périscolaire et cantine des maternelles** :
Organisés par l'association Les Petits Chautagnards

- >> **Accueil périscolaire** : tous les jours d'école
Ouverture de 7h à 8h30 et après la classe jusqu'à 18h30
- >> **Cantine pour les maternelles**, tous les jours scolaires

Renseignements et contacts :



@ petschautagnards@gmail.com
Site internet sous google : [lespetitschautagnards](http://lespetitschautagnards.com)

Animatrices :
Delphine REY (présidente) 06.58.11.44.57
Sandrine Perrin (trésorière) 06.76.40.87.30
06.32.21.14.45

Toutes les infos sont disponibles sur le site internet à partir de mi-juillet.
Le dossier d'inscription est disponible en téléchargement.
Pour un renseignement, une inscription, n'hésitez pas à venir rencontrer nos animatrices !

... **Cantine des Ecoles Élémentaires (Motz et Serrières)** :
Organisée par la Mairie de Serrières en Chautagne



>> Tous les jours scolaires

Contacts : cantine-compta@serrieres-en-chautagne.fr
04.79.63.77.52 (demander Corinne Accigliaro)

Le dossier d'inscription est disponible en mairie ou sur demande par mail.

Organisé par Le SIVSC
(Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne)
Siège social : 172 B route de Jérusalem - 73310 Ruffieux

Toutes les infos, modalités d'inscription et dossier sont disponibles sur le site internet.



... **Le Centre de Loisirs** :

tous les mercredis et les vacances scolaires

Lieu d'accueil : espace De Fortis à Serrières en Chautagne

Contacts : Florence DUCRET
04.79.54.69.88 / 07.72.16.99.72

Site internet :

<https://si-chautagne.fr> Enfance-leunesse/ Centre de loisirs
centredeloisirs@si-chautagne.fr

... **Les Annus Actif pour les élèves de primaire** :

tous les mardis soirs après la classe sur le site de l'école

... **L'aide aux devoirs pour les élèves de primaire** :

tous les lundis et jeudis soirs après la classe

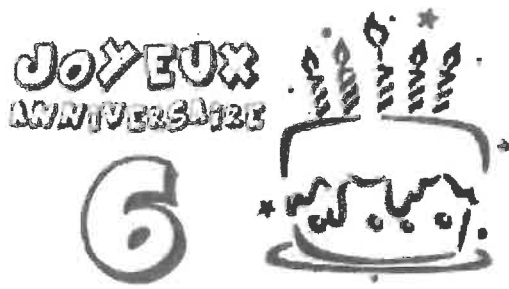
Contacts : Aurore Simonet - responsable périscolaire

04.79.54.69.86

Site internet : <https://si-chautagne.fr/>

@ asimonet@si-chautagne.fr





Cette année, nos aubergistes, Karine et Benjamin fêtent leur sixième anniversaire au sein de notre commune.

La crise et le 1^{er} confinement les ont empêchés de fêter comme il se devait, en 2020, leur 5^{ème} anniversaire.... mais cette année, ils ont décidé de « marquer le coup », et ont souhaité partager ce moment.

A cette occasion, ils ont proposé un menu à emporter, mais ils ont surtout offert aux aînés du village un repas « d'anniversaire », repas livré à domicile par leurs soins les 24 et 25 avril 2021.

Nous les remercions pour cette belle action, et leur souhaitons une bonne continuation, une belle saison, et un très JOYEUX ANNIVERSAIRE



RELAYS RUFFIEUX

La communauté d'agglomération Grand Lac vous propose un service public de proximité gratuit.

LE RELAIS EST UN LIEU UNIQUE PERMETTANT :

- D'être en lien avec Grand Lac.
- D'obtenir des informations et effectuer des démarches en ligne.
- D'être accompagné dans la constitution de vos dossiers administratifs.
- D'avoir accès aux outils numériques.

RELAYS RUFFIEUX

Nos horaires d'ouverture

- 8h30 / 12h30 - 13h30 / 16h30 les lundi et jeudi
- 8h30 / 12h30 les mardi, mercredi et vendredi
- Sur RDV en dehors de ces horaires

Nos coordonnées

- 1728 rue de Jérusalem - 73310 Ruffieux
- 04 79 65 67 45
- relais.chautagne@grand-lac.fr

Nos outils en libre service

Accès en libre service

- Ordinateurs
- Scanner
- wifi
- Imprimants

Permanences partenaires

Contactez le relais pour connaître les dates de permanence des partenaires





Vaccination en Chautagne contre la covid 19

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, l'Etat et les autorités sanitaires ont mis en place une campagne vaccinale qui se déploie sur le territoire. Après l'établissement de grands centres de vaccination à raison de 3 à 4 par départements, l'ouverture de nouveaux lieux de vaccination est désormais possible ; dans ce cadre, **les communes de Chautagne se mobilisent auprès des professionnels du Pôle de Santé afin d'accueillir les personnes désireuses de se faire vacciner.**

La Maison pluridisciplinaire de Santé de Chautagne, basée à Chindrieux, accueille d'ores et déjà depuis plusieurs semaines les **patients éligibles au vaccin AztraZeneca, le mercredi et vendredi en journée, ainsi que le samedi matin. Les inscriptions s'effectuent à partir du site doctolib à l'adresse : <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/chindrieux>**

Depuis peu, l'Agence Régionale de Santé a labellisé la maison de santé et l'équipe pluriprofessionnelle du pôle de santé en qualité de centre de vaccination, ce qui permettra également l'utilisation du vaccin Pfizer, et élargira ainsi le champ des bénéficiaires. Les communes apportent leur soutien administratif au dispositif.

La vaccination dédiée au Pfizer se déroulera **le jeudi**, en journée (susceptible d'évoluer en fonction des arrivages de vaccins).

Les inscriptions se font **UNIQUEMENT** au numéro suivant :

06 84 02 16 14

Les **mardis et mercredis**
après-midi
De 14h à 17h

VOUS AVEZ DES DIFFICULTES POUR
VOUS RENDRE AU CENTRE DE
VACCINATION ?

Contactez le secrétariat de mairie de
votre commune pour le signaler.
Nous organiserons votre transport.

Les créneaux sont ouverts au fur et à mesure de l'approvisionnement en doses de vaccins. Les candidats à la vaccination seront inscrits sur liste d'attente et intégrés dans les plannings.

Rappel des conditions d'accès à la vaccination

<https://www.ameli.fr/assure/covid-19/vaccination-contre-la-covid-19/qui-peut-se-faire-vacciner-quand-et-comment>

Les équipes municipales et les professionnels de santé de Chautagne

